

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur des règlements numéros 1229 et 1239**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 23 mars 2020, les règlements suivants :

- le Règlement numéro 1229 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny
- le Règlement numéro 1239 amendant de nouveau le Règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2021 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance desdits règlements au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE les règlements numéros 1229 et 1239 entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-cinquième jour du mois de mars deux mille vingt.

La greffière,



Karine Simard, avocate